



UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS
BUREAU DE DEVELOPPEMENT DES TELECOMMUNICATIONS

CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

Document 9-F
3 décembre 1997
Original: français

Pour action

Point de l'ordre du jour: 3.3

SÉANCE PLÉNIÈRE

TITRE: ACTIVITÉS DU BDT EN MATIÈRE DE TÉLÉCOMMUNICATIONS ET
 D'ENVIRONNEMENT

Les préoccupations exprimées par la Communauté internationale des télécommunications à l'égard de la dégradation multiforme de l'environnement, à l'échelle planétaire et l'intérêt qu'elle a manifesté pour apporter la contribution de son secteur à l'effort global de protection de l'environnement, l'ont conduite à adopter:

- 1) la Résolution N° 8 (Conférence mondiale de développement des télécommunications, Buenos Aires, mars 1994)
- 2) la Résolution N° 35 (Conférence de plénipotentiaires, Kyoto, septembre - octobre 1994)

Ces deux Résolutions s'inspirent de l'Agenda 21 adopté lors du Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro en juin 1992 et plus particulièrement des Chapitres 35 et 40 traitant respectivement de la Science au service d'un développement durable et de l'information pour la prise de décision.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ces Résolutions, l'UIT/BDT a engagé un processus dont la première étape a été l'organisation d'un Colloque international sur le rôle des technologies de télécommunications et de l'information en matière de protection de l'environnement et de réalisation du développement durable.

Le Colloque s'est tenu à Tunis (Tunisie), du 17 au 19 avril 1996. Il a réuni plus de 80 experts de haut niveau, venus des quatre coins du monde et représentant pour la première fois au plan international, la Communauté des télécommunications, celle de l'environnement, ainsi que certaines organisations internationales. Le Colloque a en outre permis, à travers les exposés présentés (études de cas, projets pilotes, etc.), de démontrer de manière concrète, l'importance du rôle joué par les technologies de télécommunications et de l'information en matière de protection de l'environnement et de réalisation du développement durable.

- Pour des raisons d'économie, ce document n'a été tiré qu'en un nombre restreint d'exemplaires. Les participants sont donc priés •
de bien vouloir apporter à la réunion leurs documents avec eux, car il n'y aura pas d'exemplaires supplémentaires disponibles.

Le Colloque a également clôturé ses travaux par l'adoption de conclusions et de Recommandations. Celles-ci mettent l'accent, entre autres, sur l'élaboration et la mise en oeuvre d'un Projet Global "Telecom-Environnement" qui s'articule autour de quatre programmes de travail axés notamment sur:

- 1) l'élaboration et la réalisation de projets pilotes;
- 2) l'organisation à l'échelle régionale de séminaires, ateliers, programmes de formation et de recherche, expositions, etc.;
- 3) l'élaboration d'études de cas.

Fort des résultats du Colloque et surtout de ses Recommandations entérinées sous forme de Résolutions par la Conférence régionale africaine de développement des télécommunications (Abidjan, Côte d'Ivoire, 6-10 mai 1996) et par la Conférence régionale de développement des télécommunications pour les Etats arabes (Beyrouth, Liban, 11-15 novembre 1996), l'UIT/BDT a entamé la deuxième phase de son initiative focalisée sur des actions opérationnelles. Celles-ci sont axées sur des projets pilotes et visent essentiellement à aider les pays en développement concernés à rechercher, auprès des partenaires de l'UIT, essentiellement de pays développés intéressés (Secteur public et secteur privé membre du Secteur UIT-D, notamment) ainsi qu'auprès des institutions financières internationales et régionales et des organisations internationales concernées par les problèmes environnementaux, les moyens et les ressources nécessaires à la réalisation de leurs projets pilotes en rapport avec la question.

L'assistance à fournir pourrait, selon les opportunités, être financière, technique ou les deux à la fois.

A cette fin, quatre projets pilotes émanant de la Tunisie (Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire), du Sénégal (Centre de Suivi Ecologique pour la Gestion des Ressources Naturelles) et du Bénin (Ministère du Développement Rural-Centre National de Télédétection et de Surveillance du Couvert Forestier) ont été communiqués aux partenaires précités. Il s'agit de:

- Projet pilote N° 1 (Tunisie): Mise en place d'une infrastructure de télécommunication terrestre et spatiale pour le système d'information intégré sur l'environnement et le développement durable de la Tunisie "Elbiiâ 21".
- Projet pilote N° 2 (Tunisie): Mise en place d'un réseau de télésurveillance de la qualité de l'eau de mer par satellite.
- Projet pilote N° 3 (Sénégal): Proposition d'appui à la gestion des ressources naturelles: Télécommunications et lutte contre les feux de brousse.
- Projet pilote N° 4 (Bénin): Projet pilote d'alerte sur les catastrophes naturelles.
- Projet pilote N° 5 (Maroc): Projet d'un serveur d'information sur l'environnement des pays de la région sud-méditerranéenne.

Il est à souligner que le Projet pilote N° 2 bénéficie d'ores et déjà d'un appui formel de British Telecom (Royaume-Uni) portant sur le financement de la composante "moyens informatiques", soit 20 000 \$ EU et d'un accord de principe de Final Analysis (Etats-Unis) pour fournir une assistance lors de l'installation des bouées-laboratoires et garantir un accès gratuit au satellite expérimental FAISAT-2v pour une période de 6 mois.

Par ailleurs, l'UIT/BDT a reçu un accord de principe de la part de Nusantara Communications Inc. (Etats-Unis) pour apporter son assistance en matière d'ingénierie lors de l'installation des équipements de télécommunications des Projets pilotes N° 3 et N° 4.

Le BDT a également reçu un avant-projet pilote intitulé "Projet d'un serveur d'information sur l'environnement des pays de la région Sud-Méditerranéenne" préparé par le Maroc (Ecole Mohhamadia d'Ingénieurs-Rabat). Le projet finalisé est attendu dans un futur proche.

Par ailleurs, les contributions au Colloque de Tunis ont permis au Rapporteur de la Question 7/2 de la Commission d'études 2 de compléter son rapport final sur l'étude de cette question.

Il convient de noter enfin que des consultations ont été engagées par le BDT notamment avec la FAO, l'UNEP et l'UNESCO, l'OMM, l'UNITAR, le Secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification pour définir un cadre de coopération dans le domaine de la protection de l'environnement aux moyens de technologies de télécommunications et essayer par la même occasion d'identifier, de définir et d'organiser conjointement des activités spécifiques.

Les réactions enregistrées jusqu'à présent à ce sujet sont encourageantes; notamment celle de l'UNITAR avec lequel il a été convenu de définir l'organisation conjointe et en coopération avec d'autres organes du système onusien, des séminaires sous-régionaux focalisés sur la promotion des technologies de télécommunication et de l'information pour la protection de l'environnement et la réalisation du développement durable et où l'élément formation sera l'axe autour duquel s'articuleront les activités projetées.

Par ailleurs, l'UIT/BDT pourrait dans le développement de ses activités se référer entre autres, à *l'Environmental Charter of European Telecommunication Network Operators* qui constitue un bon exemple pour les autres régions.

ACTIVITÉS FUTURES

	1998	1999	2000	2001
REGION ARABE				
• Séminaire	X			
REGION AFRIQUE				
• Séminaire	X			
• Projets pilotes <i>(Nombre de projets pilotes reçus: 4; d'autres sont attendus dans un futur proche)</i>	X			
• Etudes de cas	X			
REGION ASIE				
• Séminaire		X		
• Projets pilotes		X		
• Etudes de cas		X		
REGION AMERIQUES				
• Séminaire			X	
• Projets pilotes			X	
• Etudes de cas			X	
REGION EUROPE				
• Séminaire				X
• Projets pilotes				X
• Etudes de cas				X
